On se dispute à chaque fois qu'on s'échange les enfants c'est terrible...

Je ne vois plus mes petits enfants depuis deux ans, j'appréhende les retrouvailles...

Mon fils refuse de venir en week-end chez moi, j'ai besoin d'un espace tiers pour renouer le dialogue ...

Site Albertville :
26 avenue Sainte Thérèse
Appartement 38 – Etage 9
73200 ALBERTVILLE

Site Chambéry :
109 Square du Chablais
73000 Chambéry

04 79 70 85 34

espace.rencontre@udaf73.fr

Udaf 73
28 Place du Forum
CS 40948
73009 CHAMBERY Cedex

avec le soutien de :

msa santé famille retraite services

Libert · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Savoie

LES ESPACES DE RENCONTRE

Udaf Savoie
UNIS POUR LES FAMILLES

LES ESPACES DE RENCONTRE

C'est quoi ?

C'est un dispositif d'accueil neutre, confidentiel et transitoire, permettant la reprise et l'exercice du droit de visite lorsque celui-ci a été interrompu, difficile ou trop conflictuel.

Pour qui ?

Le dispositif est pensé avant tout dans l'intérêt supérieur de l'enfant en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il peut concerner un ou plusieurs enfants, son parent ou toute autre personne titulaire d'un droit de visite.

Comment en bénéficier ?

Sur décision judiciaire,
le Juge aux Affaires Familiales ordonne des rencontres en lieu neutre.

Sur demande spontanée des parents, en contractualisant un protocole d'accord.

L'équipe ?

- **Une secrétaire**, qui accueille les demandes et prend les rendez-vous.
- **Des accueillants**, médiateurs familiaux et éducateurs spécialisés, bénéficiant de formations complémentaires dans l'accompagnement des ruptures familiales.
- **Une psychologue**, qui réalise le premier entretien et reste à disposition des familles pour des entretiens en cours de mesures.

Comment se déroule une mesure ?

Prise de contact avec le service :
Une secrétaire vous renseigne et planifie un entretien.

Entretien préalable individuel :
Il permet à chacun de s'exprimer sur la situation, d'interroger le cadre de fonctionnement.
Il permet aux parents et aux enfants de se familiariser avec le lieu d'accueil.

Rencontres :
Selon les modalités fixées par le magistrat ou les parents, elles peuvent prendre la forme de passage de bras ou de visite au sein des locaux.
Les accueillants ne sont pas présents de manière continue mais accompagnent les visites en fonction des besoins de chacun.

Bilan commun :
Avant la fin de la mesure, un bilan commun est réalisé afin d'envisager la suite de la mesure.

Ne pas jeter sur la voie publique.